

Département des Alpes-Maritimes Arrondissement de Grasse Canton d'Antibes-Biot Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

REGIS des délibérations du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Réf. SEANCE DU NS IPD/NP/ PI SERVICE 07 AVRIL 2023 15 NPI/VE FINANCES - CCAS 2 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET CCAS 2023/3/2-6 **BUDGET ANNEXE - EXERCICE 2022**

	9.j-1					
En exercice	Présents	ésents Représentés	Votants	Absents	CONVOCATION Le 3 AVRIL 2023	
13	7	1	8	5		
Certifié exécutoir L'AFFICHAGE AU CCAS Le 18 AVI	Er Er	a transmission n Prefecture	LA RECE EN PREFI Le		Le Président,	CONTINUE CON

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 7 avril, les membres du Conseil d'Administration du CCAS de Biot, régulièrement convoqués, se sont réunis en présentiel en séance ordinaire sous la présidence de : Madame Nicole PRADELLI, Conseillère municipale déléguée aux affaires sociales et aux solidarités, Viceprésidente du CCAS.

PRÉSENTS :

Mesdames:

Nicole PRADELLI, Vice-présidente du CCAS de BIOT

Catherine DUPRE-BALEYTE Nicole MERCIER GIRARD Pascale LASSALLE

Messieurs:

Joël PRADELLI Christian LATY Alain CHAVENON

ABSENTS EXCUSÉS:

Mesdames:

Sylvie SANTAGATA Dominique VIAN Anne DEPETRIS

Beatrice BONILLO

Messieurs:

Jean-Pierre DERMIT, Maire, président du CCAS

Guy ANASTILE donne pouvoir à Mme Nicole PRADELLI

Les administrateurs présents formant la majorité des membres en exercice, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Madame Nathalie PINARDON, Directrice du Centre Communal d'Action Sociale et Madame Nicole PRADELLI, Présidente de séance, sont chargées des fonctions de secrétaires, conformément aux dispositions de l'article R.123-23 alinéa 3 du Code de l'Action Sociale et des Familles et L.2121-23 du CGT.

AR Prefecture

006-260600754-20230407-2023 3 2 6-DE

Reçu le 14/04/2023

CCAS

Délibération du Conseil d'Administration du 07 avril 2023 – n° 2023/3/2-6

-6-bis, chemin neuf-05410 BIOT 🕾 04 92 91 59 70 🕮 04 92 91 59 71 🗥 ccas@biot.fr

Département des Alpes-Maritimes Arrondissement de Grasse Canton d'Antibes-Biot Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

REGISTR des délibérations du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Madame Nicole PRADELLI, Conseillère municipale déléguée aux affaires sociales et aux solidarités, Vice-présidente du CCAS, rapporteur EXPOSE :

Le compte de gestion 2022 du budget annexe du CCAS ayant été préalablement présenté, le compte administratif 2022 du budget annexe du CCAS peut être soumis à l'approbation du Conseil d'Administration.

Les résultats issus du compte administratif 2022 sont strictement concordants avec les résultats du compte de gestion 2022 et font apparaître un résultat global de clôture de 28 504,01 € qui correspond à l'excédent d'exploitation.

	Résultat de clôture de l'exercice précédent 2021 (A)	Part affecté à l'investissement : exercice 2021 (B)	Résultat de l'exercice 2022 (C)	Résultat de clôture de l'exercice 2022 (D) = A-B+C
Investissement	0	0	0	0
Fonctionnement	41 215,61 €	- €	- 12 711,60 €	28 504,01 €
TOTAL	41 215,61 €	- €	- 12 711,60 €	28 504,01 €

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants, L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29;

Vu le compte de gestion, lequel a été soumis à l'assemblée préalablement au vote du compte administratif du budget annexe du CCAS;

Vu le projet de compte administratif du budget annexe du CCAS et l'état des restes à réaliser à néant; Vu le rapport de présentation du compte administratif du budget annexe du CCAS 2022;

Considérant que les résultats sont conformes au compte de gestion transmis par Monsieur le Trésorier municipal;

Considérant que dans la séance où le compte administratif est débattu, le Conseil d'Administration élit son président se séance sur proposition du Président, et le Président doit se retirer au moment du vote ;



Département des Alpes-Maritimes Arrondissement de Grasse Canton d'Antibes-Biot Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

XTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION, OUÏ le RAPPORTEUR en son EXPOSÉ, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

- ÉLIT MADAME NICOLE PRADELLI pour assurer la présidence du Conseil d'administration afin de délibérer sur le compte administratif 2022 dressé par Monsieur le Président;
- DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif;
- VOTE et ARRÊTE les résultats du compte administratif 2022 qui laisse apparaître un excédent d'exploitation de 28 504,01 € soit un résultat global de clôture de 28 504,01 €.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

> Fait à Biot, le 12 avril 2023 Le Président du C.C.A.S.

> Jean-Pierre DERMIT Maire de Biot Vice-président de la CASA Conseiller départemental

Pièces jointes :

P Rapport de présentation
Compte Administratif 2022 budget annexe du CCAS

006-260600754-20230407-2023 3 2 6-DE

Recu le 14/04/2023

Délibération du Conseil d'Administration du 07 avril 2023 - n° 2023/3/2-6 6 bis. chemin neof 6410 BIOT 2 04 92 91 59 70 4 04 92 91 59 71 1ccas@biot.fr

